

BUREAU DE LA CLE

Date : 16 mars 2023
Heure de début : 14h

Le 16 mars 2023, les membres du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h exclusivement en visioconférence.

Le bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (11 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 représentants) ;
- Collèges des représentants de l'État et des établissements publics (4 représentants).

Membres présents	
Nom Prénom	Structure
CAUDAL Claude – Président de la CLE	Pornic Agglo Pays de Retz
GARAND Annabelle	CAP Atlantique
PROVOST Eric	CARENE
CHARRIER Jean	Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire
GUITTON Jean-Sébastien	Nantes Métropole
GUILLÉ Daniel	Communauté de communes Estuaire et Sillon
LAFFONT Jean-Pierre (Pouvoir de M. ALLARD)	LPO 44
D'ANTHENAISE François (Pouvoir de Mme ORSAT)	Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique
BELIN Catherine	Bretagne Vivante
CHENAIS François	DREAL des Pays de la Loire
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'eau Loire-Bretagne
SAINTE Pauline	DDTM Loire-Atlantique
Autres acteurs présents	
COIGNET Thierry	Syndicat Loire aval (SYLOA)
ROHART Caroline	Syndicat Loire aval (SYLOA)
PIERRE Julie	Syndicat Loire aval (SYLOA)
VAILLANT Justine	Syndicat Loire aval (SYLOA)
PERCHERON Lauriane	Syndicat Loire aval (SYLOA)
ROUILLER Loäne	Syndicat Loire aval (SYLOA)
OLLINGER Céline	Syndicat Loire aval (SYLOA)

Membres absents ou excusés	
Nom Prénom	Structure
GIRARDOT-MOITIÉ Chloé	Conseil départemental de Loire-Atlantique
En attente d'une nouvelle désignation	Conseil régional des Pays de la Loire
En attente d'une nouvelle désignation	Communauté de Communes Erdre et Gesvres
ORHON Rémy	Communauté de communes du Pays d'Ancenis
ORSAT Annabelle	Association des Industriels Loire Estuaire
ALLARD Gérard	UFC Que Choisir
ABGRALL Claudia	Comité régional de Conchyliculture Pays de la Loire
COTONNEC Gwenaëlle	Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire



Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 9 février 2023
2. Présentation de la stratégie de communication du projet de SAGE révisé
3. État des lieux des suivis de la qualité des eaux à l'échelle du SAGE
4. Modification des règles de fonctionnement de la CLE
5. Questions diverses
 - Retour sur la consultation dématérialisée concernant le dossier d'implantation de l'usine de méthanisation CBBDL sur la commune de Saint-Herblain (44)
 - Réception du dossier d'autorisation environnementale relatif au projet d'unité de méthanisation METHA HERBAUGES sur la commune de Corcoué-sur-Logne
 - Retours sur la réunion du projet de déviation de Machecoul (application du SAGE révisé – protection des zones humides)
 - Révision du SAGE

Ouverture de la séance

M. CAUDAL ouvre la séance, et fait l'appel des membres présents.

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 9 février 2023

M. CAUDAL précise que Mme ORSAT a déposé une demande de compléments sur le compte-rendu. Cette évolution sera prise en compte.

Le bureau de la CLE approuve ces modifications.

Le compte-rendu du bureau de la CLE du 9 février 2023 est approuvé par les membres présents.

2. Présentation de la stratégie de communication du projet de SAGE révisé

Diapositives 4 à 22 – Présentation par Mme OLLINGER, SYLOA.

Diapositives 5 à 10 – Outils de communication du SAGE existants et Communication de la CLE

M. CAUDAL rappelle que l'idée générale de cette première partie est de différencier la CLE, instance de décision, du SAGE, qui est un document de planification produit par la CLE. Il demande le point de vue des membres sur la partie réseaux sociaux.

M. PONTHEUX indique qu'il n'est pas nécessaire de développer la communication sur des réseaux sociaux qui pourraient concurrencer le site internet du SAGE. Il appelle à la vigilance sur la mise en place de deux outils similaires. Il conseille d'avoir un outil complémentaire qui puisse renvoyer vers le site internet.

M. GUITTON s'interroge sur le compte LinkedIn. S'il est cohérent vis-à-vis du SYLOA, notamment en termes de recrutement, d'attractivité et de visibilité, il émet des doutes vis-à-vis du SAGE, qui cible plutôt le grand public et les acteurs liés au SAGE. Selon lui, Facebook serait le réseau social le plus adapté.

Mme OLLINGER confirme que Facebook est à destination du grand public. Elle précise que le plan de communication du SAGE ne vise pas directement le grand public mais s'appuie sur les acteurs du territoire en lien direct avec celui-ci. Elle indique qu'il faudrait se concentrer dans un premier temps sur la sensibilisation des acteurs du territoire (collectivités territoriales, associations ou porteurs de contrats). Mme OLLINGER précise également que Facebook est devenu un média recensant de nombreux commentaires négatifs qui pourraient mettre en difficulté la structure et demander une réactivité très importante pour y répondre.

M. GUITTON précise qu'il en est de même sur Twitter. Il demande si LinkedIn est le réseau social adapté à la CLE, ou s'il n'y a pas d'autres réseaux adéquats.

Mme BELIN pense que Facebook est devenu un média illisible. Elle regrette un peu l'abandon de l'utilisation de Twitter qui, malgré la publication de messages courts, permet de trouver du contenu intéressant sur l'eau et la sécheresse, souvent accompagnés de liens vers des articles plus développés. Elle pense qu'il y a moins de critiques virulentes que sur Facebook. Mme BELIN n'a, en revanche, pas d'avis sur LinkedIn.

Mme GARAND approuve les réflexions sur Facebook et notamment le retour sur les commentaires des internautes. Elle pose la question de l'utilisation de Télégram pour les élus de la CLE et les partenaires, afin de diffuser de l'information rapidement en interne, et conserver Twitter pour les actualités du SAGE. Elle trouve l'utilisation de LinkedIn intéressante pour toucher les élus locaux qui s'informent.

M. PROVOST confirme que l'utilisation de Facebook pourrait être compliquée. Il souhaiterait aussi conserver Twitter notamment pour intégrer des réseaux évoquant les problématiques de l'eau. Créer un compte LinkedIn et conserver celui sur Twitter lui semble être une bonne solution.

Mme SAINTE indique que le support dépend du message qui veut être passé. La Préfecture communique sur Facebook et Twitter notamment sur la sécheresse avec pour parti pris de ne pas répondre aux commentaires car cela est chronophage et souvent stérile.

M. LAFFONT précise que la LPO a la même pratique que la Préfecture sur Facebook, à savoir lire les commentaires mais ne pas y répondre.

M. GUITTON précise que Twitter, à son avis, suscite encore plus de critiques courtes et polémiques.

Mme OLLINGER propose de continuer à expérimenter le compte Twitter existant pour une année, à compter de l'approbation du SAGE. Cela permettra d'observer le fonctionnement, de déterminer s'il y a assez de contenus à diffuser et d'évaluer les besoins éventuels de modération. A la fin de l'année d'expérimentation, un retour pourra être fait au bureau de la CLE pour mesurer la pertinence du compte Twitter. Mme OLLINGER précise qu'elle connaît peu Télégram ; elle doit donc effectuer des recherches.

M. CAUDAL reprend la proposition émise par M. LAFFONT et Mme SAINTE, à savoir diffuser de l'information sans répondre aux commentaires.

Mme OLLINGER précise que l'absence de réponses n'est pas conseillée. Il faudra analyser la teneur des propos sur lesquels la structure sera sollicitée par les internautes.

Mme SAINTE rappelle que l'utilisation des réseaux sociaux dépend de la nature du message à transmettre. Elle pense qu'il n'est pas gênant de ne pas répondre aux messages non constructifs. Elle précise que l'important est de faire passer l'information et que les réponses apportées appartiennent à leurs rédacteurs. Par exemple, l'objectif de la communication de la Préfecture sur la question de la sécheresse est de transmettre un message de sobriété et d'alerte. La Préfecture constate qu'il est lu et bien relayé. Il faut réfléchir à la manière dont la structure veut faire vivre ces réseaux.

M. CAUDAL propose de suivre l'idée de l'expérimentation et d'en tirer un bilan à son issue.

Mme BELIN précise que le média Télégram est intéressant mais cela ne touche qu'une liste d'abonnés et n'est donc pas comparable avec Twitter.

Diapositive 11 – La stratégie de communication du SAGE et plan d'actions 2023-2028

M. CAUDAL rappelle que durant les phases de concertation tout au long du processus de révision du SAGE, la CLE a eu pour rôle d'alerter. Il demande à compléter la ligne éditoriale avec cette notion de lanceur d'alerte.

M. GUITTON rappelle qu'une ligne éditoriale sert à valoriser les actions et leur avancement mais le rôle de la CLE est également de mettre les sujets préoccupants et l'importance des enjeux liés à l'eau dans le débat public. Il ne souhaite pas que le bilan de la communication, dans quelques années, soit limité aux travaux de restauration des milieux aquatiques. Il souligne le rôle de lanceur d'alerte de la CLE, avec des contenus pas forcément anxiogènes, mais qui doivent être à la hauteur des enjeux et qui sont nécessaires pour une prise en compte des acteurs. Il indique qu'un équilibre doit être maintenu dans la ligne éditoriale afin de ne pas se bloquer par la suite.

M. PONTHEUX interroge sur le sujet de communication de la CLE. Il précise que la seule valorisation des actions et le retour d'expériences ne sont pas suffisants. Il est indispensable de lister les missions et les objectifs de communication de la CLE. A son sens, la CLE a aussi un rôle d'explication.

M. LAFFONT rejoint M. PONTHEUX. Selon lui, les enjeux consistent à communiquer sur les problématiques. Une des missions de la CLE, sur la sécheresse par exemple, sera de montrer que le territoire est pris en étau entre les problèmes qualitatifs et les problèmes quantitatifs. La communication autour de ces enjeux a une vocation explicative. Un grand chantier de communication doit être engagé, en reprenant notamment les objectifs du SAGE et les actions possibles au vu de ses enjeux. Enfin, M. LAFFONT demande si le positionnement « Agir ensemble pour l'eau » était le même que précédent.

Mme OLLINGER confirme que le positionnement n'a pas évolué.

M. CAUDAL précise que l'élément central qui se dégage de cet échange est la notion de pédagogie, essentielle pour mettre en avant les enjeux du territoire. Il faut conserver les retours d'expériences, les compléter, les expliquer, et parfois, les dépasser en ayant ce rôle de lanceur d'alerte. Ainsi, il convient d'élargir le contenu de la ligne éditoriale.

*Diapositive 12 – Axe n°1 : Favoriser l'appropriation du SAGE révisé
Partager des messages communs sur l'état des lieux et Faciliter la mise en compatibilité avec les documents de planification SCoT*

M. D'ANTHENAISE estime qu'il serait intéressant de connaître les contributions que les partenaires techniques peuvent apporter. Il propose d'organiser, à l'occasion des journées techniques, des visites sur le terrain pour voir les mesures qui ont été mises en place pour essayer d'améliorer la situation.

Mme OLLINGER ajoute qu'il est envisagé de coupler ces réunions techniques avec des temps dédiés au terrain pour montrer concrètement les réalisations aux membres de la CLE.

M. LAFFONT informe qu'une journée a déjà été organisée à Ancenis, sous ce même format, avec une matinée en salle, et l'après-midi sur le terrain.

Au sujet du guide de bonne prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme, M. CAUDAL indique que cette action est importante car deux SCoT sont en cours de révision (Nantes Saint Nazaire et Pays de Retz). Il précise que la procédure de révision du SCoT du Pays de Retz doit être terminée avant la fin de la mandature. Aussi, il est important que cette action amène à la prise en compte des dispositions du SAGE dans ces futurs documents.

M. LAFFONT ajoute que le SCoT du Pays d'Ancenis est également en révision.

*Diapositive 13 – Axe n°1 : Favoriser l'appropriation du SAGE révisé
Favoriser l'appropriation du PAGD et du règlement du SAGE révisé*

M CAUDAL rappelle que les rencontres de présentation du SAGE révisé, programmées à l'automne 2023, seront l'occasion de mettre en place les neuf commissions territoriales, une par sous-bassin versant de référence du SAGE. La préparation de ces rencontres sera discutée lors d'un prochain bureau de la CLE afin de définir leur composition et leur fonctionnement.

*Diapositive 14 – Axe n°2 : Maintenir la dynamique de projet commun
Faire des membres de la CLE des ambassadeurs du SAGE*

M. PONTHEUX précise que les expositions ne semblent pas être un outil adéquat pour la communication du SAGE. D'autres outils seraient peut-être plus pertinents.

M. D'ANTHENAISE trouve plus pertinent de se déplacer sur le terrain plutôt que de mettre en place une exposition itinérante dont l'impact serait plus limité. Il met, par ailleurs, en avant l'intérêt de présenter des réalisations positives.

*Diapositives 15 et 16 – Axe n°2 : Maintenir la dynamique de projet commun
Faire des membres de la CLE des ambassadeurs du SAGE et Consolider les liens entre structure porteuse (comité syndical), la CLE et les porteurs de programmes opérationnels*

M. PONTHEUX souhaite avoir des précisions sur le point 18 « Valorisation des actions des porteurs de programmes opérationnels dans la lettre de la CLE » pour lequel le Comité syndical du SYLOA est inscrit comme cible dans la présente présentation.

Mme OLLINGER répond qu'il s'agit d'une erreur de mise en page qui sera corrigée. L'objectif est bien de consolider les liens entre la structure porteuse du SAGE, le Comité syndical, la CLE et les porteurs de programmes.

M. PONTHEUX demande si la valorisation des actions doit être portée par la CLE ou par les structures porteuses de programmes opérationnels. Il souligne un risque de multiplication des messages. La CLE a beaucoup de projets à porter et les porteurs de programmes opérationnels peuvent aussi valoriser leurs actions. Une clarification des rôles pourra être utile.

M. LAFFONT rappelle qu'une mutualisation est demandée aux acteurs sur la communication.

M. PONTHEUX partage pleinement la remarque de M. LAFFONT sur la logique de mutualisation. Cependant, avant sa mise en place, il est essentiel de s'assurer que l'action n'a pas déjà été réalisée.

Mme OLLINGER rappelle que l'objectif de l'axe n°2 est la consolidation des liens entre la CLE, le Comité syndical, les porteurs de programmes et le SYLOA. Et pour cela, il faut informer sur l'état d'avancement des dispositions du SAGE via des exemples concrets.

M. LAFFONT précise que la valorisation d'actions réalisées par les membres de la CLE oblige à la prudence, au vu notamment de leurs avis divergents. La CLE se doit d'avoir un œil sur les actions partagées en son nom.

M. CAUDAL confirme que les notions d'équilibre et de consensus sont à prendre en compte.

*Diapositive 17 – Axe n°3 : Promouvoir l'eau comme bien commun sur le territoire du SAGE
Sensibiliser les publics prioritaires (élus et professionnels)*

M. CAUDAL rappelle que cette action est très importante. Il évoque le manque de formations de certains élus sur des sujets spécifiques comme la sécheresse. Ces formations permettront d'asseoir les décisions prises dans le domaine de l'eau sur des bases politiques, et pas seulement sur des avis de techniciens. De ce fait, la mobilisation des élus doit être maximale ; cela implique une nécessité de formation.

M. CHARRIER partage les propos de M. CAUDAL. Il souligne que les enjeux de l'eau sont parfois difficilement compréhensibles, notamment pour certains élus du territoire. Il est aussi important d'étudier les expérimentations menées sur les autres territoires de SAGE qui ont porté leur fruit.

M. D'ANTHENAISE souhaite connaître les modalités de financements de cette formation théorique et pratique, et l'intervenant qui la dispensera. De plus, il lui semble intéressant de réfléchir à l'organisation de la formation par groupes d'acteurs (élus, agriculteurs, usagers) ou par thèmes.

Mme OLLINGER répond que cette formation est destinée aux élus communaux et intercommunaux. A titre d'exemple, la formation organisée par le bassin de la Sèvre Nantaise a été confiée à un CPIE¹. La formation a été subventionnée par l'Agence de l'eau, et financée par les trois structures porteuses de SAGE.

Mme GARAND demande s'il est possible d'envisager des webinaires, de préférence en soirée pour les élus en activité, ce qui permettrait de toucher un public plus large. Des vidéos pourraient également être visionnées quand l'élu prend le temps. Elle donne pour exemple le Comité de bassin qui a opté pour cette solution avec une formation très complète, et un accès intranet pour se former en début de mandat. Ce format permet aux élus de trouver du temps dans leurs obligations respectives. Une mobilisation sur deux jours et demi touchera moins de personnes.

Mme OLLINGER indique que l'EPTB de la Sèvre Nantaise pensait initialement mettre en place des vidéos. Néanmoins, à la suite d'un questionnaire auprès des élus, une volonté d'aller sur le terrain s'est dégagée. Elle propose qu'une enquête soit également réalisée auprès des élus du SAGE Estuaire de la Loire pour connaître leurs souhaits et leurs besoins.

Mme GARAND répond que les deux options sont complémentaires.

M. PONTHEUX confirme qu'il faut plusieurs canaux ou outils pour que le message soit diffusé au mieux. Pour compléter les propos de Mme OLLINGER, les trois SAGE précédemment évoqués étaient ceux de la Sèvre Nantaise, Logne, Boulogne, Ognon et lac de Grand-Lieu, et Vie et Jaunay. La formation était animée par le CPIE Logne et Grand-Lieu basé à Corcoué-sur-Logne. Pour l'Agence de l'eau, la formation des élus est une priorité. Cette formation mutualisée a été financée à hauteur de 50% dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention.

Il indique par ailleurs que des actions de sensibilisation seront mises en œuvre à destination des élus dans le cadre du programme Life Revers'eau.

M. CHENAIS confirme et précise qu'il s'agit d'une action de la région PDL qui devrait débuter en 2024². Par ailleurs, il donne un autre exemple d'une formation des élus portée par le Syndicat Layon Aubance Louets et présentée en groupe de travail régional SAGE. Le Syndicat a organisé une formation intitulée « les élus parlent aux élus ». Les membres du bureau de la CLE sont allés présenter les enjeux du SAGE auprès des conseils municipaux et communautaires, ainsi que des collectivités portant la compétence GEMAPI, sous un format d'une vingtaine de minutes, suivi de questions.

M. CAUDAL résume que la formation des élus doit inclure des formats divers selon les circonstances.

Diapositive 18 – Axe n°3 : Promouvoir l'eau comme bien commun sur le territoire du SAGE Expliquer les enjeux liés à l'usage de l'eau sur le territoire

M. D'ANTHENAISE souhaite connaître le lien entre la campagne de communication dédiée à l'enjeu gestion quantitative et les arrêtés sécheresse. De plus, il indique que la mutualisation d'un support de communication sur l'impact des plans d'eau lui paraît précoce, étant donné que les études portées par des organismes indépendants viennent d'être lancées et que les résultats définitifs ne sont pas connus.

Mme OLLINGER annonce une communication des résultats de l'étude HMUC, une fois finalisée. Concernant la sécheresse, il y aura des campagnes dédiées aux économies d'eau avec des actions spécifiques vers les agriculteurs et les industriels. Concernant la communication sur les plans d'eau, ce sont les acteurs de terrain qui ont fait remonter ce besoin.

Mme PIERRE précise que ce besoin a été formulé dans le cadre du réseau ASTER, afin de pouvoir communiquer sur les plans d'eau et la réglementation associée. L'idée est de s'appuyer sur les guides

¹ CPIE : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement

² Lien d'information sur cette formation : <https://lifereverseau-paysdelaloire.fr/actions-soutenues/formation-des-elus/>

existants. Dans ce cadre, il paraît intéressant d'avoir un outil commun à plusieurs porteurs de contrats des sous-bassins versants de référence du SAGE.

M. CHESNAIS indique que des pages spécifiques ont récemment été mises en ligne sur le site internet de la DREAL sur les plans d'eau³.

*Diapositive 19 – Axe n°3 : Promouvoir l'eau comme bien commun sur le territoire du SAGE
Informer sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre auprès des collectivités et auprès des professionnels*

Mme GARAND souhaite avoir des précisions concernant le délai de mise en place des formations destinées aux élus. Le mandat actuel étant à mi-parcours, elle demande quelle sera l'échéance proposée pour ces formations.

Mme OLLINGER répond que cela est prévu pour 2024 car la communication en 2023 est dédiée aux documents du SAGE, notamment à la vidéo « le SAGE simplifié ». Il peut être pertinent de déplacer cette formation au début du prochain mandat.

*Diapositives 20 à 22 – Axe n°3 : Promouvoir l'eau comme bien commun sur le territoire du SAGE et Planification budgétaire
Valoriser les informations locales disponibles et partagées ; Identifier les mutualisations possibles à l'échelle du SAGE dans les actions de communication à destination du grand public et Planification budgétaire*

M. CAUDAL rappelle que cette présentation, avec les amendements évoqués, sera proposée à la CLE le 30 mars prochain pour voter la stratégie de communication.

M. PONTHEUX souhaite avoir des précisions concernant la diapositive 21. La restauration des milieux aquatiques et la résilience du territoire face au changement climatique n'apparaissent pas dans la présentation. Il demande s'il est judicieux de ne pas développer ces sujets. Concernant les économies d'eau, les producteurs d'eau potable communiquent déjà sur ce sujet. Il rappelle que la communication et la sensibilisation sont deux choses différentes.

Il précise que la sensibilisation vise à faire évoluer les comportements alors que la communication permet la valorisation des actions. Pour la sensibilisation, cela ne varie pas d'un territoire à un autre, et cela peut être mené à grande échelle dans un esprit de mutualisation. L'évolution des comportements ne peut pas passer par un webinaire ou un document. Il faudra aller au-delà des outils numériques pour tendre vers une prise de conscience, mais cela prendra du temps. Il faut s'autoriser à améliorer et enrichir la réflexion sur la manière de sensibiliser.

M. CAUDAL répond que la stratégie de communication du SAGE n'est pas fermée. Certaines thématiques n'ont pas été évoquées mais pourront émerger.

M. GUITTON indique qu'il sera important de définir le besoin de mutualisation et de vérifier que d'autres acteurs ne traitent pas déjà du sujet. Également, il faut garder en tête le renouvellement des élus dès 2026, et prévoir le guide du SAGE en conséquence.

M. LAFFONT informe recevoir des posts de la part de l'EPTB Vilaine illustrant les différentes étapes de la révision du SAGE et son avancement. Il s'agit d'un moyen simple de recevoir une information sur sa messagerie.

M. CAUDAL remercie Mme OLLINGER pour sa présentation et son travail. Cette stratégie de communication sera enrichie des différentes interventions des membres et présentée lors de la CLE du 30 mars.

³ Lien vers la page du site internet de la DREAL : <https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/impacts-des-plans-d-eau-r2559.html>

3. État des lieux des suivis de la qualité des eaux à l'échelle du SAGE

Diapositives 23 à 34 – Présentation par Mme PERCHERON, SYLOA.

M. D'ANTHENAISE souhaite avoir des précisions concernant les pollutions accidentelles et leur suivi. Il cite en exemple la rupture d'une canalisation d'eaux usées dans l'hiver, à Saint-Malo-de-Guersac, provoquant une série de pollutions sur le littoral avec une interdiction de ramassage des coquillages. Cette pollution a duré trois mois avant qu'une action soit entreprise. Ainsi, il demande quelle procédure peut être mise en place pour suivre les conséquences d'une pollution accidentelle.

Mme GARAND rappelle qu'il y a eu également des ruptures de canalisations sur le territoire de CAP Atlantique, nécessitant des réparations. Le suivi de la pollution se fait alors en interne toutes les 48h à 72h. Concernant les suivis des données, en particulier sur le littoral et l'estuaire, Mme GARAND informe qu'elle a assisté à une commission littorale du Comité de bassin fin janvier 2023, au cours de laquelle a été présentée une harmonisation des évaluations et de méthodes de suivi des paramètres responsables de l'eutrophisation et de suivi de certains composants chimiques. L'idée est d'harmoniser la DCE (Directive cadre sur l'eau) et la DCSMM (Directive cadre stratégie pour le milieu marin). Elle propose de diffuser ledit document à l'équipe d'animation du SAGE. L'IFREMER a effectué de nombreux suivis de la qualité biologique de l'eau dans l'estuaire et sur le littoral, mais aussi des suivis d'un certain nombre de paramètres chimiques. Cette nouvelle méthodologie a suscité des questions car l'intégralité des eaux du littoral sont déclassées au regard des paramètres chimiques et biologiques, ce qui n'est pas sans conséquence sur les productions (conchyliculture/saliculture). Ces données pourraient être complémentaires à celles du SAGE pour le littoral et l'estuaire.

M. PROVOST souhaite intervenir sur la pollution évoquée à Saint-Malo-de-Guersac, pour laquelle les informations données ce jour semblent approximatives. Il précise que la CARENE est responsable de cette canalisation. Une procédure d'intervention a été rapidement mise en place par la collectivité, sous le contrôle des services de l'Etat, et en contact étroit avec le Syndicat du bassin versant du Brivet (SBVB) pour le suivi de la pollution. Ce suivi est toujours en cours par le SBVB qui effectue des analyses sur le terrain. La réparation effectuée sur la canalisation est provisoire dans l'attente des travaux définitifs programmés en avril 2023. M. PROVOST pose la question de la nécessité de mettre en place une procédure à l'échelle du SAGE alors que celle-ci semble fonctionner au niveau local. De plus, cette procédure est étroitement liée à l'origine de la pollution. Le SBVB est mobilisé sur le diagnostic, le suivi et les travaux à engager.

Concernant la présentation, il lui semble important d'avoir un dispositif de connaissances parfaitement identifié. Il souhaite savoir si un échange systématique a eu lieu avec les syndicats de bassin versant sur leur capacité à exécuter leurs missions. Il demande si le SYLOA a une idée précise de la dimension opérationnelle.

Mme PIERRE rappelle que pour les pollutions accidentelles, la gendarmerie et le maire de la commune concernée, via le pouvoir de police du Maire, sont en lien avec la police de l'eau, qui peut être amenée à proposer un protocole de suivis à mettre en place par les structures locales (EPCI, syndicat de bassin versant, etc.).

M. CAUDAL répond qu'une procédure existe dans le cadre d'une pollution accidentelle par des eaux usées. C'est l'Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-fp) qui met en place cette procédure, en lien avec le maire de la commune concernée et la police de l'eau. Chaque EPCI-fp a sa propre procédure d'urgence.

M. CAUDAL relève que la présentation ne mentionne pas les suivis réalisés par les producteurs d'eau potable, sur les périmètres de captages. Cette source d'information peut être valorisée. A titre d'exemple, il cite les captages de Gros Caillou et des Gâtineaux sur lesquels, depuis 2020, les suivis valorisent la mise en place d'un programme d'actions avec le monde agricole. L'inventaire présenté sera à compléter pour intégrer les données sur les périmètres de captages.

Mme PERCHERON précise que les données relatives à la production d'eau potable ne sont pas publiques, et sont propriétés de leurs producteurs.

M. CAUDAL rappelle que les producteurs doivent présenter leur rapport d'activité annuel aux instances des EPCI-fp concernés, rendant ainsi la donnée publique.

M. LAFFONT souhaite intervenir sur les pollutions accidentelles. La problématique est de pouvoir distinguer les pollutions accidentelles des pollutions diffuses déjà présentes. Il demande si les structures porteuses de contrats territoriaux ont des suivis permettant de répondre aux objectifs fixés par le SAGE pour l'enjeu « Qualité des eaux ». Concernant les zones de captages, il demande si les suivis correspondent aux objectifs fixés par le SAGE au niveau des exutoires⁴. Enfin, sur le planning présenté, il souhaiterait avoir des explications sur l'harmonisation de la base de données des suivis, et la définition de la maîtrise d'ouvrage.

Mme GARAND souhaite compléter les propos sur l'utilisation et la collecte des données du territoire. Elle cite les rapports du GIP Loire Estuaire qui effectuent des suivis sur le polychlorobiphényle (PCB) et les micropolluants. Elle demande si, avant de définir de nouvelles stations, il serait possible de compléter les données avec les suivis disponibles auprès des autres acteurs et partenaires.

Mme BELIN indique ne pas voir sur la carte et les tableaux des suivis réalisés par l'IFREMER. Elle émet quelques réserves notamment pour le territoire du Littoral guérandais, où elle distingue des fréquences de suivis qui ressemblent à ce qui a été mis en place par l'IFREMER. Elle voit des stations sur les traits de côte qui ne semblent pas être celles de l'IFREMER. Elle rappelle que, depuis des décennies, l'IFREMER collecte des données sur les paramètres physico-chimiques (azote, phosphore et autres), et sur un ensemble de polluants chimiques au travers des réseaux sur lesquels elle est assistante à maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Ces données sont disponibles en temps réel et à la demande. De plus, il existe des outils de mise à disposition des données. Également, elle voudrait des éclaircissements sur le fait que des données puissent ne pas être publiques alors qu'il s'agit de données environnementales acquises sur des fonds publics. La réglementation indique que toute donnée doit être mise à disposition du public, dès qu'elle concerne l'environnement.

M. CAUDAL confirme, en sa qualité de Vice-Président d'Atlantic'eau, que la présentation du rapport d'activité annuel rend les données publiques. Les interventions des membres du bureau de la CLE montrent qu'un gros travail doit être fait sur le recueil des données et, particulièrement, sur le tri à effectuer pour le suivi du SAGE compte tenu de la quantité de données à traiter. Cette problématique a déjà été évoquée lors de l'état des lieux de l'étude HMUC durant laquelle une grande diversité de données a été collectée, sans homogénéité, relevant parfois une absence de données sur une partie du territoire. Ce travail est important.

M. GUITTON met en avant la nécessité de prendre du recul afin de déterminer le réseau opportun pour le suivi d'évaluation du SAGE au regard de l'hétérogénéité spatiale et l'hétérogénéité du type de données recueillies. Les stations du réseau de suivi d'évaluation du SAGE doivent être choisies de façon pertinente, avec une base de données homogène. M. GUITTON relève que le SYLOA va ainsi disposer d'un jeu de données intéressant d'un point de vue scientifique, néanmoins compliqué à analyser. Il demande s'il serait pertinent d'associer des partenaires scientifiques pour accompagner le SYLOA dans la définition du protocole et la répartition des stations de suivi. Ce travail pourrait être projeté au-delà du territoire du SAGE. Ensuite, en termes de maîtrise d'ouvrage, des analyses doivent être réalisées sur les territoires couverts par les CTEau mais également à l'amont du territoire du SAGE. Il demande si, dans ce cadre, une maîtrise d'ouvrage plus centrale pourrait être imaginée. Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage comporte l'aspect financier et l'aspect logistique des suivis.

⁴ M. LAFFONT évoque les objectifs de l'enjeu Qualité des eaux du projet de SAGE révisé : « Réduire de 20% les flux d'azote à l'exutoire des affluents de la Loire à horizon 2027 » et « Réduire de 20% les flux de phosphore des affluents de la Loire à horizon 2027 ».

M. PONTHEUX rappelle que les données présentées ont été fournies par les collectivités territoriales, soit majoritairement des données récoltées pas les EPCI ou les syndicats de bassin donc essentiellement issues des CT Eau. Les données relevées par l'IFREMER, l'Agence de l'eau et la DREAL peuvent s'y ajouter. Ces suivis sont divers et évolutifs. De ce fait, l'harmonisation de ces suivis est un travail complexe qui va demander du temps. Il précise que ce besoin est essentiel pour évaluer le SAGE dans sa mise en œuvre. La multiplicité des acteurs implique également la multiplicité des moyens humains et des outils sur le sujet. Il évoque une réunion ayant eu lieu au début de la semaine avec les structures porteuses de contrats et les structures porteuses de SAGE à l'échelle du département de la Loire-Atlantique. Lors de cette réunion, l'EPTB Vilaine (aujourd'hui renommé Eaux et Vilaine) a présenté la réorganisation des suivis de qualité de l'eau sur le territoire du SAGE Vilaine, à la suite de la prise de compétence de la GEMAPI sur les 2/3 de son territoire. De ce fait, Eaux et Vilaine a récupéré la charge de l'ensemble des suivis qualité de l'eau et a mis en place un marché unique permettant une économie de 30% sur les coûts des analyses. La présence d'un personnel compétent, la mise en place d'outils permettant de suivre la qualité de l'eau et l'existence d'un marché à l'échelle du territoire du SAGE sont des questions qui méritent d'être travaillées pour améliorer l'efficacité sur la question de la qualité de l'eau.

Il évoque la mise en avant, par un certain nombre d'acteurs, des difficultés rencontrés avec des laboratoires qui n'analysent pas toutes les données commandées, qui ne rendent pas les résultats selon le format demandé ou qui facturent deux fois certaines analyses. Cela demande un suivi pertinent de proximité de la part des maîtres d'ouvrage. La multiplication des données peut ainsi être lourde à traiter. Eaux et Vilaine a mis en place un outil informatique qui permet de vérifier la cohérence entre la commande et les résultats. Cet outil permet de retourner rapidement vers le laboratoire si une différence est détectée. Le choix de la maîtrise d'ouvrage et de la mutualisation doit être réfléchi pour améliorer l'efficacité des suivis, en plus de l'harmonisation des protocoles.

M. CAUDAL constate un gaspillage d'argent public, perçu également lors du diagnostic de l'étude HMUC avec la collecte des données. Le travail de simplification sera long mais nécessaire pour faire des économies. Des coopérations inter-SAGE pourront être mises en œuvre notamment avec le SAGE du marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf et le SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grand-Lieu. Il prend comme exemple l'eau transférée entre la Loire et le marais breton sur laquelle, jusqu'à maintenant, seul le taux de sel était mesuré. Il est prévu de réaliser de nouvelles analyses sur cette eau transférée. De nouvelles mesures seront aussi réalisées sur l'eau de la Loire réalimentant le Lac de Grand-Lieu.

Mme GARAND confirme que l'harmonisation et la structuration sur les analyses existantes sont nécessaires. Elle souligne que les travaux du Comité de bassin pourraient être intéressants pour l'harmonisation des suivis sur la partie estuarienne du SAGE. Elle propose de transmettre le rapport du Comité de bassin à l'équipe d'animation. Elle indique que l'Union Européenne demande une harmonisation des évaluations et des méthodes de suivi d'ici 2025.

M. PONTHEUX précise que l'AELB va rédiger une note technique pour alimenter la réflexion.

M. CAUDAL confirme l'intérêt de la diffusion des documents. Il informe qu'une réunion doit avoir lieu entre les présidents de CLE à l'échelle des Pays de la Loire, à laquelle des informations sur ce sujet pourront être transmises.

Il conclut sur l'importance et la nécessité du sujet qui permettra de disposer d'une vue globale et synthétique du territoire du SAGE Estuaire de la Loire.

4. Règles de fonctionnement de la CLE

Diapositives 35 à 41 – Présentation par Mme VAILLANT, SYLOA

Mme GARAND demande s'il est possible d'ajouter dans l'article 3.1 que l'envoi du dossier de séance au bureau de la CLE se fasse sept jours avant la date de la réunion, permettant à chacun d'en prendre connaissance dans un délai raisonnable

Mme VAILLANT confirme que cela peut être inscrit dans l'article 3.1. Les dossiers de séance sont généralement envoyés une semaine avant la réunion mais entre les derniers détails de préparation et les temps de validation et d'échanges avec le Président, il arrive que cet envoi soit décalé.

M. D'ANTHENAISE demande une précision sur la procédure de vote dans le cadre de la modification de la composition des membres du bureau. Il souhaite savoir par exemple quelles sont les personnes qui voteront pour la désignation de la Fédération des Maraichers Nantais.

Mme VAILLANT répond que dans ce cas c'est l'ensemble du 2^{ème} collège qui désigne ou non la Fédération des Maraichers Nantais comme membre du bureau de la CLE. Une fois les désignations faites dans le collège, l'ensemble des membres de la CLE, en valide la composition.

M. D'ANTHENAISE demande la procédure en cas d'égalité.

Mme VAILLANT répond que la proposition de clarifications des règles de fonctionnement est de permettre au Président de départager, en cas d'égalité au sein d'un collège, le vote sur les désignations.

Les propositions présentées sont approuvées par les membres présents et seront soumises à la CLE du 30 mars 2023.

5. Questions diverses

5.1. Retour sur la consultation dématérialisée concernant le dossier d'implantation de l'usine de méthanisation CBBDL sur la commune de Saint-Herblain (44)

Diapositives 43 et 44 – Présentation par Mme PERCHERON, SYLOA

La présentation n'appelle aucune remarque des membres du bureau.

5.2. Réception du dossier d'autorisation environnementale relatif au projet d'unité de méthanisation METHA HERBAUGES sur la commune de Corcoué-sur-Logne (44)

Diapositives 45 à 57 – Présentation par Mmes ROUILLER et PERCHERON, SYLOA.

M. D'ANTHENAISE s'inquiète, au vu des délais d'instruction pour ce projet, que ce dernier soit étudié sur plusieurs versions de SAGE. Il indique que le caractère d'intérêt général ou d'utilité publique du projet peut être justifié au vu du nombre d'exploitants concernés et des constructions nécessaires. Il est regrettable que la présentation de ce dossier dans les instances soit si tardive. Il pense que ce dossier devrait en conséquence être considéré et étudié au regard du SAGE en vigueur (SAGE 2009).

M. CHENAIS rappelle que la DREAL Pays de la Loire conseille aux services instructeurs de prévenir le pétitionnaire de l'évolution du SAGE. Une fois le SAGE approuvé et le dossier autorisé, s'il y a contentieux, le tribunal regardera la réglementation en vigueur à la date de la saisine. Il complète en précisant qu'il est très probable que le SAGE soit approuvé avant l'arrêté d'autorisation préfectoral du projet.

Au regard de l'heure, le point 5.3. Retours sur la réunion du 1^{er} mars 2023 sur le projet de déviation de Machecoul est reporté à un prochain bureau de CLE en attendant la saisine officielle par l'autorité compétente.



5.4. Révision du SAGE

M. CAUDAL fait part aux membres du bureau de la CLE de la réception, le 14 mars 2023, d'un courrier émanant du préfet de la Loire-Atlantique, sur l'application de la règle 2 et de ses dispositions, et en particulier sur la compensation à 1000% introduite en cas d'impact sur les zones humides inondables. Il indique qu'une réponse à ce courrier est en cours de préparation. Il permettra au préfet de répondre aux courriers qu'il a reçu de la part d'acteurs économiques. Ce courrier au préfet sera communiqué aux membres du bureau de la CLE. Cela interviendra rapidement pour ne pas ralentir la procédure en cours.

M. LAFFONT souhaite connaître le délai de la réponse.

M. CAUDAL indique que l'équipe d'animation prépare d'ores et déjà cette réponse, qui interviendra très prochainement.

M. D'ANTHENAISE demande si le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté, compte tenu de son retard.

M. CAUDAL confirme sa validation, avec une observation de Mme ORSAT.

M. CAUDAL remercie les membres du bureau de la CLE et clôt la séance.